



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : structures administratives

Question écrite n° 42760

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'inspection du travail des transports. Ce service, qu'il était question de regrouper sous la seule autorité du ministère du travail, devrait être maintenu dans sa spécificité, laquelle se justifie par les très nombreuses infractions à la législation sociale, qui sont pratiques courantes dans le secteur du transport routier de marchandises. Dans le souci de conforter la spécificité de ce service tout en lui assurant les moyens financiers nécessaires, il lui demande d'inscrire une ligne budgétaire spécifique en faveur de l'inspection du travail des transports dans le bleu budgétaire des transports.

Texte de la réponse

En appelant l'attention du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation du transport routier de marchandises, l'honorable parlementaire a souligné l'intérêt du maintien d'une inspection du travail placée sous l'autorité de ce ministère. Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, qui partage les vues exprimées sur ce point par l'honorable parlementaire et qui s'est d'ailleurs à cet égard prononcé très nettement dans le même sens dans diverses enceintes, est en mesure de l'informer que M. le Premier ministre, sur sa demande, a décidé le retour des emplois de ce service dans le budget du ministère. Il veille aussi, comme il en a publiquement fait connaître son intention, au renforcement de cette inspection, notamment en la dotant en 1997 d'emplois budgétaires supplémentaires dans l'esprit qui vient d'être évoqué.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42760

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4761

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5543